

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0870/PRE accordant exonération des droits de frais de délivrance, de l'enregistrement, de mutation du titre foncier et les impôts fonciers, à l'organisation non gouvernemental de Bender Djedid.

n° 2010-0870/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
30 décembre 2010

Numéro JO
n° 24 du 30/12/2010

Date du numéro
30 décembre 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est accordé à l'Organisation "Bender Djedid" l'exonération des droits des frais de délivrance, de l'enregistrement, de mutation du titre foncier et les impôts fonciers.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié, exécuté et communiqué partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
et P.O. Le Secrétaire Général de la Présidence*

ISMAËL HOUSSEIN TANI